



**Commune d'ESSOMES-SUR-MARNE**

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31 – Télécopieur : 03 23 69 91 27

02400 ESSÔMES-SUR-MARNE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2019**

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h20.

**Présents :** M. Jean-Paul BERGAULT M. Jean-Yves BOUCHÉ M. Éric BREME  
M. Gilles BUCQUET M. Jean-Paul CLERBOIS Mme DUCHESNE-HUOT Isabelle  
M. Jean-Marc FABIANSKI M. Louis FORJAN Mme Frédérique LEANDRE  
Mme Danielle LOPPIN

**Excusées :** Mme Katty BLANCHET M. Pascal HIERNARD

**Pouvoir :** Mme Jmaïra SAMAKE à M. Éric BREME

**A été nommé secrétaire de séance :** M. Éric BREME

OROSOR

### Ordre du jour :

#### Affaires générales

- 102 : Avenant n°3 au contrat de fourniture de repas en liaison froide avec la société Armor cuisine / Autorisation de signature

#### Patrimoine

- 103 : Achat de terrains / Approbation

#### Finances

- 104 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020
- 105 : Tarifs communaux 2020
- 106 : Amortissements de biens communaux / Fixation de la durée
- 107 : Demande de subvention au titre des amendes de police / Approbation
- 108 : Décision modificative n°4

#### Ressources humaines

- 109 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- 110 : Modification du tableau des emplois / Suppression d'un poste d'adjoint technique / Création d'un poste d'adjoint d'animation / Approbation
- 111 : Modification du tableau des emplois / Création d'un poste d'adjoint administratif
- 113 (**point ajouté**) : Convention de mise à disposition de service entre la commune d'Essômes-sur-Marne et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry / Approbation – Autorisation de signature

#### Travaux

- 112 : Travaux rue du jeu d'arc et rue de la grenouillère / Lancement de l'appel d'offres

#### Questions diverses

## AFFAIRES GÉNÉRALES

- **102/2019 : Avenant n°3 au contrat de fourniture de repas en liaison froide avec la société Armor cuisine / Autorisation de signature**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 décembre 2016, la commune d'Essômes-sur-Marne approuvait le marché de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec la société Armor Cuisine.

Après la signature de 2 avenants (pour la prolongation du contrat et l'intégration des nouveaux tarifs), Monsieur le Maire explique qu'un avenant n°3 s'avère nécessaire, pour :

- ✓ la location d'un four supplémentaire de remise en température 5 niveaux, d'un piètement et d'un jeu de 5 grilles,
- ✓ intégrer le coût supplémentaire d'un repas de 0,19 € HT, soit 0,20 € TTC,

sachant qu'au terme du contrat en cours, l'ensemble des matériels seront propriétés de la commune.

Monsieur le Maire précise que la location d'un four supplémentaire s'avère nécessaire au restaurant scolaire de la maternelle, pour répondre à un taux de fréquentation plus important.

En effet, les élèves de l'école de Monneaux déjeunent désormais à la cantine de la maternelle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 avec la société Armor Cuisine.

## PATRIMOINE

- **103/2019 : Achat de terrain / Approbation**

Monsieur le Maire propose les achats de terrains suivants :

1/ Terrain cadastré section AH n°265, appartenant à M. CHARLIER (12 rue de la paix – 02400 Essômes-sur-Marne) – Lieudit Louverny – 6 a 92 ca, soit 692 m<sup>2</sup> à 1 €, soit 692 €

Notaire : Me AST.

2/ Terrain cadastré YK n°41, appartenant à M. GALLIEN Jean (4 rue de l'école – Crogis – 02400 Essômes-sur-Marne) – Lieudit Le Chauffour, d'une superficie de 6 a 10 ca

314 m<sup>2</sup> au tarif de 6,10 € m<sup>2</sup>,                      soit 1 915,40 €

296 m<sup>2</sup> au tarif de 85 € m<sup>2</sup>,                      soit 25 160,00 €

Pour un total de :                                      27 075,40 €

Notaire : Me Aurélie BONNAY

3/ Terrain cadastré YW n°20, appartenant aux consorts CLERBOIS (11 Rouvroy – 02400 Essômes-sur-Marne) – Lieudit Les Meulières – 20 a 92 ca, soit 2092 m<sup>2</sup> à 0,50 €, soit 1046 €.

Notaire : Me Aurélie BONNAY

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entreprendre les formalités administratives et régler les sommes dues relatives à ces achats, pour un montant total de : 28 813, 40 €.

## FINANCES

- **104/2019 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à régler toutes les factures tant en fonctionnement qu'en investissement à hauteur de 1/12<sup>ème</sup> par mois en fonctionnement et 25 % en investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2020.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

- **105/2019 : Tarifs communaux 2020**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs communaux 2020 ci-dessous :

<b><u>Ticket de cantine :</u></b>	4,00 TTC
<b><u>si 5 repas impayés, pénalité de retard d'un ticket</u></b>	4,00 € TTC

### **Périscolaire**

#### Ecole Primaire

Le matin	1,50 €/l'heure
Le soir	1,50 €/l'heure
L'étude	2,00 €/l'heure

#### Ecole maternelle

Le matin	1,50 €/l'heure
Le soir	1,50 €/l'heure
Le quart d'heure	0,50 €

<b><u>Garderie le Mercredi matin de 7 h 30 à 12 heures</u></b>	5,00 €
(Quel que soit l'heure d'arrivée de l'enfant) pas de possibilité de repas.	
<b><u>Garderie le Mercredi en journée complète de 7 h 30 à 18 heures</u></b>	8,00 €

### **Stationnement**

Le tarif sera de 50 € à chaque stationnement

### **Terre**

Les locations de terres seront facturées conformément au prix du fermage en vigueur.

89,78 x indice de fermage 2020 (inconnu à ce jour)

Indice de fermage 2019 (104,76)

### **Chasse**

Les locations de chasse seront facturées 25 €/l'hectare

### **Loyers des immeubles + 1.20 %**

1 Place Saint Ferréol	466,71 €
1 Rue Roosevelt	467,97 €
26 Rue Roosevelt	522,37 €
3 Avenue du Général de gaulle	473,48 €

5 Avenue du Général de Gaulle	474,31 €
2 Rue de l'École	518,56 €
13 Route de Villiers	402,95 €
41 A Rue Hector Papelard	622,27 €
41 B Rue Hector Papelard	622,27 €
La Poste	(4 fois par an) 470,42 €

### Location des salles

#### ***Salle polyvalente le week-end***

Résident journée	250 €
Résident week-end	400 €
Non résident la journée	460 €
Non résident week-end	600 €
Aux employés communaux et Elus	200 €
La petite salle en haut à droite est non louée	
Montage ¼ estrade	25 €
Mise à disposition demi estrade	50 €
Mise à disposition d'une estrade entière	80 €
Association Comité d'entreprise	
Résident sans recette	
Le week-end	220 €
Association Comité d'entreprise	
Résident avec recettes	
Le week-end	300 €
Association comité d'entreprise	
Non résident sans recette	
Le week-end	350 €
Association comité d'entreprise	
Non résident avec recettes	
Le week-end	450 €

#### **Salle polyvalente une journée en semaine**

La journée pour les résidents d'Essômes	150 €
Pour les personnes n'habitant pas à Essômes.	300 €

La location se fera en fonction des créneaux demandés par les écoles et les associations

L'acompte demandé sera de 100 €  
 Gratuité pour les associations de la commune une fois par an

### Salle communale

#### Les extérieurs (associations extérieures ou habitants extérieurs)

Demi-journée ou 3 heures	65 €
La journée	130 €
Deux jours	180 €

Les habitants de la commune ou associations

La journée	60 €
Le week-end	100 €

Cette salle peut être louée jusque minuit maximum tout au long de l'année sauf pour la location du 31 décembre (horaires libres).

### Cimetière

Sachant qu'il ne peut être fait de différence entre les habitants de la commune et les extérieurs, il vous est proposé de fixer le prix au mètre carré (pour information une partie est reversée au CCAS).

- d'une concession pour 30 ans à 75 € le m<sup>2</sup> soit 150 € pour 2 m<sup>2</sup>,
- d'une concession pour 50 ans à 127.50 € le m<sup>2</sup> soit 255 € pour 2 m<sup>2</sup>
- Columbarium 50 ans : 800 €

### Caverne

Le prix proposé est le suivant :

- Pour une durée de 30 ans 300 €
- Pour une durée de 50 ans 360 €

#### o 106/2019 : Amortissement des biens communaux / Fixation de la durée

Monsieur le Maire rappelle l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables.

Dans la mesure où le versement est annuel, il est suggéré que l'amortissement soit lui aussi annuel.

Il est donc proposé de fixer les durées d'amortissement par compte selon le tableau suivant :

Article / Immobilisation	Année d'acquisition	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement	Compte amortissement associé
<b>Immobilisations corporelles</b>				
2188 – Autres installations, matériel et outillage techniques	2019	Auto-laveuse	5 ans	28188

2182 – Autres installations, matériel et outillage techniques	2019	Micro-tracteur/gyrobroyeur	8 ans	28182
2182 – Matériel de transport	2019	Véhicule utilitaire	8 ans	28182

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

○ **107/2019 : Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est possible pour les communes et structures intercommunales de moins de 10 000 habitants, de formuler auprès du Département des demandes de subventions au titre des amendes de police en matière de circulation routière.

L'attribution de cette subvention, plafonnée à hauteur de 30 000 euros par opération et par an, et soumise à conditions et doit concerner des aménagements :

- en faveur des transports en commun ou
- en faveur de l'amélioration de la circulation ou de la sécurité routière.

Sont exclus du champ de la subvention, des projets d'aménagement tels que les ralentisseurs ou les dos d'âne, les coussins berlinois, les bandes rugueuses, ... ou encore les travaux subventionnés par l'APV (Aisne Partenariat Voirie).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'achat d'une dizaine de « Pietos », qui sont des silhouettes de prévention.

Cette innovation s'installe aux passages piétons et améliore la sécurité, de jour comme de nuit, le dispositif étant fluorescent, et est visible à plus de 150 mètres. L'objectif serait de les disposer sur la commune, aux endroits considérés comme dangereux où la visibilité est réduite (ex : passage piéton au niveau de la pharmacie).

Le devis de la société 5He, pour 10 silhouettes de prévention s'élève à 9 169,00 € HT, soit 11 002,80 € TTC. Il est proposé de présenter ce projet dans le cadre de la demande de subvention au titre des amendes de police, sachant que d'autres projets pourraient aussi être proposés ultérieurement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet et la demande de subvention à formuler auprès de la direction de la voirie départementale.

○ **108/2019 : Décision modificative n°4**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes au budget :

**Section de fonctionnement**

*Dépenses*

- Chapitre 66 – compte 66111 (*intérêts réglés à l'échéance*) - 12 000 €

## Section de fonctionnement

### *Dépenses*

- Chapitre 012 – compte 6451 (cotisation à l'URSSAF) + 7 000 €

## Section de fonctionnement

### *Dépenses*

- Chapitre 65 – compte 6531 (indemnités) + 1 000 €
- Chapitre 65 – compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) + 4 000 €

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

## RESSOURCES HUMAINES

- **109/2019 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Monsieur le Maire expose au conseil les travaux du comité de pilotage sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire concernant le personnel communal (fonctionnaires et contractuels de plus de deux ans d'ancienneté), le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Après avoir expliqué le mécanisme d'attribution et de versement, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide :

- d'instaurer le RIFSEEP,
- de valider l'enveloppe budgétaire annuelle de 91 935 €.

- **110/2019 : Modification du tableau des emplois / Suppression d'un poste d'adjoint technique / Création d'un poste d'adjoint d'animation / Approbation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la commune, recruté en 2002 sur le grade d'adjoint technique, remplit depuis plusieurs années des fonctions d'animateur, plus particulièrement pendant les périodes de centres aérés et donne entière satisfaction.

Cet agent travaille aussi toute l'année principalement à l'école maternelle, et assiste les enseignants pour l'accueil des élèves et l'animation dans les classes.

Afin de mettre en concordance les missions accomplies par cet agent et sa situation statutaire, et en accord avec celui-ci, il lui est proposé un changement de grade à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La procédure consiste à saisir l'avis de la CAP et de formuler une 'demande d'intégration directe' faisant passer l'agent de l'échelon 7 du grade d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, à l'échelon 7 du grade d'adjoint d'animation territorial principal 2<sup>ème</sup> classe.

Il s'agit d'une démarche purement administrative car les grades concernés sont de catégorie C et ne nécessitent pas l'obtention d'un concours pour y accéder.

Vote favorable à l'unanimité.



- **111/2019 : Modification du tableau des emplois / Création d'un poste d'adjoint administratif**

Monsieur le Maire explique qu'un agent de la commune, recruté en 2009 en qualité d'animateur, s'est vu confier depuis quelques années des missions administratives, en parallèle de ses missions relevant du grade d'adjoint d'animation.

Cet agent s'est notamment investi dans l'archivage des dossiers de la commune, mission pour laquelle il a donné entière satisfaction.

L'agent est donc actuellement occupé à la fois par des tâches administratives et des tâches d'animation (surveillance cour d'école, accompagnement dans le bus).

Aussi, afin de mettre en concordance les missions accomplies par cet agent et sa situation statutaire, et en accord avec celui-ci, il lui est proposé un dédoublement du poste réparti de la manière suivante :

- 21h50 en qualité d'adjoint administratif (*création de poste*)
- 10h00 en qualité d'adjoint d'animation (*maintien du poste d'origine mais temps de travail hebdomadaire réduit*)

Soit un total de 31h50.

Vote favorable à l'unanimité.

## **TRAVAUX**

- **112/2019 : Travaux rue du jeu d'arc et rue de la grenouillère / Lancement de l'appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 29 août 2019 approuvant le choix du cabinet Infra-études pour la constitution du dossier d'appel d'offres, pour la réalisation des travaux de la rue du jeu d'arc et de la rue de la grenouillère.

Les travaux consisteront à une réfection de la voirie et à des aménagements des bas-côtés.

Suite à la constitution du dossier d'appel d'offres établi par le cabinet retenu, il convient aujourd'hui de lancer l'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

## **POINT AJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR :**

- **113/2019 : Convention de mise à disposition de service entre la commune d'Essômes-sur-Marne et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry / Approbation – Autorisation de signature**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition des agents du service animation de la commune avec la communauté d'agglomération, dans le cadre des centres aérés organisés par la CARCT, pendant les vacances de février, avril, juillet et novembre.

## QUESTIONS DIVERSES

➔ Info des élus : Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur Bergault a été désigné délégué communautaire représentant de la commune d'Essômes-sur-Marne au sein de la CARCT.

➔ Le calendrier de collecte des déchets est arrivé. La distribution sera organisée prochainement par les élus.

➔ Proposition commerciale pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières :

Monsieur le Maire présente les 2 devis de la société Sedi Equipement :

- un premier pour l'ensemble des 3 cimetières pour 1464 emplacements (21 612 € HT)

- un deuxième pour le nouveau cimetière de 564 emplacements (11 850 € HT).

Cet investissement serait utile pour la commune, le logiciel actuel étant obsolète.

➔ Information de l'INSEE sur la réalisation d'une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête doit être signalée par affichage et voie de presse. L'information sera également diffusée sur le site internet de la commune.

➔ Inauguration de la boîte à livres : l'événement a été relayé par la presse locale avec un article dans l'Union, le 10 décembre dernier.

➔ Message de la société Armor Cuisine : un mail du 17 décembre nous informe que suite à des perturbations dans la production des repas, liées au mouvement de grève et à une interdiction provisoire de consommer l'eau locale du fait d'une coloration suspecte, la production normale a pu reprendre, non sans avoir généré du gaspillage (1500 kg de marchandises)

## AGENDA

➔ Repas des aînés : le repas aura lieu le dimanche 26 janvier, à 12h30, à la salle polyvalente

*Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40 .*

Le secrétaire de séance,



Monsieur Eric BREME